

2022/32

ARRETE DE CIRCULATION

Le Maire de la commune de Balizac,

- Vu le Code Général des Collectivités territoriales, notamment les articles L2213-1 et L2213-2,
- Vu le Code de la Route, notamment les articles R 411-30 et 411- 31 modifiés ;
- Vu la demande présentée par LE VELO CLUB BAZAS/BERNOS BEAULAC pour le 32^{ème} TOUR DES ECUREUILS se déroulant le Samedi 28 Mai 2022,

Considérant que l'organisation de cette épreuve peut présenter des risques à l'égard des participants, du public et des riverains ;
Considérant la nécessité d'édicter une réglementation particulière et provisoire de la circulation et du stationnement sur le parcours de l'épreuve, afin de prévenir ces risques ;

ARRETE

Article 1er. – Il convient pour la sécurité et le bon déroulement de la manifestation intitulée « **32^{ème} Tour des Ecureuils** » de réglementer la circulation et le stationnement comme suit :

- le samedi 28 Mai 2022, la circulation sera interdite de 12h à 15h 45

- **D.110 (route d'Origne)**
- **D.11 (route de Saint-Symphorien)**
- **Les signaleurs facilitent le déroulement des épreuves dans le cadre de l'usage exclusif temporaire de la chaussée et peuvent être fixes ou mobiles.**

Article. 2. – Une déviation sera mise en place :

- Sens Origne / Saint-Symphorien par la RD 110 et la RD 11
- Sens Saint-Symphorien / Origne par la RD 11 et la RD 110.

Article. 3. – La signalisation d'interdiction et de déviation sera mise en place et entretenue avec la commune, l'organisateur et les signaleurs afin de rappeler ces prescriptions temporaires.

Article. 4. – Un exemplaire du présent arrêté sera affiché et publié dans la commune d'Origne.

Article. 5. – Le Sous-Préfet de Langon, la Gendarmerie de Saint Symphorien, le Centre Départemental du Sud Gironde, les Sapeurs-Pompiers de Saint Symphorien et le Maire d'Origne sont chargés, chacun pour ce qui le concerne, de l'application du présent arrêté.

Article. 6. – Le présent arrêté sera :

- transmis au Sous- Préfet de Langon
- transmis à la gendarmerie de Saint Symphorien
- transmis aux Sapeur-Pompier de Saint Symphorien
- transmis au Centre Départemental du Sud Gironde
- transmis au VELO CLUB BAZAS/BERNOS BEAULAC

Madame Le Maire
DU DÉPARTEMENT DE LA GIRONDE

